TOURING PEDESTRE ANNECIEN affilié à la FFRandonnée
63, avenue de Genève 74000 ANNECY, en coorganisation avec le CDRP74, et

Utilisateur de l'Extension de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - n° d'immatriculation : IM075100382
Assurance RCP : Groupama – gestion par Gras Savoye **Dépt Sport et Evénement - Immeuble quai 33, 33/34 quai De Dion Bouton - CS70001 - 92814 Puteaux**
Garantie financière : Groupama

Bulletin d'inscription - Séjour avec Immatriculation Tourisme

Votre inscription ne deviendra définitive qu'après confirmation du club selon le règlement SPJ en vigueur

A renvoyer à : Martine Pidello 6 av du Général de Gaulle Annecy le Vieux 74940 ANNECY

SEJOUR randonnées pédestres n° FR 011018

Lieu : BUIS LES BARONNIES Dates : du 1er au 6 mai 2022 Niveau : P1 T1

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20/06/2018 et au RGPD vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant : consulter la politique de confidentialité sur le site : http://www.rando-tpa.info/mentions-légales/

ADHERENT (Nom Prénom) : conjoint/e si couple :

Adresse :

CP: Ville:

Tél. fixe: tél. portable : Email:

N° Licence FFRandonnée (ou randocarte annuelle) : 2e licence :

Personne et téléphone à prévenir en cas d'urgence :

Animateur organisateur : René Garcin-Pebeyre

Animateur encadrant / associé : Bruno Pidello

HEBERGEMENT : Escapade Vacances (CapFrance) :
le Cloître des Dominicains à 26170 Buis les Baronnies

Contenu prestations : voir notice d'information et descriptif du séjour

TRANSPORT : covoiturage
Si besoin, je suis d'accord pour utiliser mon véhicule pour le trajet et les déplacements sur place, ayant vérifié sur mon contrat d'assurance les garanties conducteurs et passagers :
Adhérent : **oui** **non** Conjoint/e : **oui** **non**
Si besoin, j'accepte de conduire un mini-bus :
Adhérent : **oui** **non** Conjoint/e : **oui** **non**

Je m'engage à posséder un permis de conduire valide à la date du séjour, de même pour l'assurance du véhicule

CONDITIONS D'ANNULATION
Voir ci-dessous.

ASSURANCES (facultatives - Annulation/interruption vivement conseillée) :

Adhérent >
Annulation/interruption (option 1): **OUI** - **NON** Bagages: OUI - NON

Conjoint/e si couple >
Annulation/interruption (option 1): **OUI** - **NON** Bagages: OUI- NON

Assistance: incluse

Dans tous les cas, nous retourner, joint à ce bulletin d'inscription :
le **formulaire de souscription** aux assurances (annexe 11) rempli et signé, accompagné (si souscription) d'un **chèque séparé à l'ordre du TPA**

Pass sanitaire (si toujours en vigueur)

Prix du séjour	environ 452€ / personne
Option éventuelle (ch ind)	15 € / nuit

Note : Estimation du prix basée sur les tarifs 2021

Je soussigné certifie avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires mises à ma disposition et avoir reçu, préalablement, l'information contenant les conditions générales et particulières du séjour, en particulier les conditions d'annulation (ci-dessous), que je déclare accepter sans réserve.

Chèques joints à l'inscription :
1er acompte **100 €** /personne = €
Option éventuelle (ch. individuelle) + ___ 20 €__
Total 1er acompte : €

Assurances (chèque séparé) : 21 €

2e acompte de **232 €**/personne (ou 287€ si ch ind) avant le 17 avril 2022

Solde de **120 €** / personne à régler selon la Notice d'Information et Descriptif du séjour.

Lu et approuvé (mention manuscrite)
Adhérent
Le
Signature

Conjoint/e si couple
Le
Signature

Pièces téléchargeables sur **http://www.rando-tpa.info/programmes-s-p-j/** :
Notice d'information et descriptif du séjour
Annexes 10 & 11 : notice et contrat optionnel d'assurance
Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.

Réservé à l'organisation – Inscription reçue le : CHQ encaissé le : AR :

CONDITIONS D'ANNULATION

1 - Avec assurance individuelle annulation de voyage / interruption de séjour (séjour avec immatriculation tourisme)

Le TPA préconise de souscrire **une assurance annulation voyage/interruption séjour (option 1)**
Cette assurance, en cas d'annulation voyage ou d'interruption du séjour, vous permettra d'être remboursé pour les frais engagés, si vous répondez aux conditions requises (annexe 10)
http://www.rando-tpa.info/programmes-s-p-j/immatriculation-tourisme/assurance-individuelle/

La souscription à **l'assurance bagages (option 2)** n'est conseillée que dans le cas de l'utilisation de transports en commun (voie aérienne par exemple).

2 - Si vous ne répondez pas aux conditions requises ou si vous n'avez pas souscrit à l'assurance individuelle

Frais Hébergement retenus (selon l'hébergeur) :
10 % entre 60 et 45 jours avant le départ
30% entre 44 et 30 jours avant le départ
50% entre 29 et 9 jours avant le départ
100% à moins de 8 jours avant le départ

Covoiturage et autres frais éventuels :
100%

En cas d'annulation vous devrez **prévenir le plus rapidement possible l'organisateur de la sortie.**

- Si des personnes sont sur liste d'attente, l'organisateur les contactera pour savoir si elles souhaitent toujours participer au séjour.
- Sans liste d'attente, un message indiquera sur le site la place disponible
- Vous pourrez également chercher un remplaçant adhérent à la FFRandonnée.

Acompte (dans tous les cas) :
Sans résultat à ces recherches, l'animateur organisateur préviendra au plus vite le responsable du lieu d'hébergement pour optimiser votre chance d'obtenir le remboursement de la partie hébergement.
En cas de refus de sa part, la somme réclamée par l'hébergeur (pourcentage ou totalité de l'hébergement si l'annulation est tardive) sera exigible.

Les autres frais engagés (covoiturage, visites etc…) : resteront dus en totalité afin de ne pas augmenter le coût du voyage des participants.

En aucun cas le club ne se substituera à l'assurance.